

Morges, le 30 août 2019

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 26 septembre 2019 à 19h00,
à Tolochenaz, salle du Conseil (1^{er} étage de la salle polyvalente)**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019,
4. Préavis N° 4/09.2019 : Budget 2020,
5. Communications du Bureau,
6. Communications du Comité de direction ARASMAC,
7. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Le préavis 4/09.2019 sur le budget 2020 été transmis par courriel à toutes les communes mercredi 7 août.

Suite à la séance, M. Sutter, Président du Conseil, fera une présentation du nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire de l'Établissement Intercommunal pour l'Accueil collectif Parascolaire primaire (EIAP). Votre participation est bien entendu facultative. Vous pouvez aussi inviter votre municipal(e) concerné(e) si cela vous semble opportun. Ces derniers attendront la fin de la séance du Conseil (environ 20h) pour nous rejoindre dans la salle.


En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Andreas Sutter

Le Secrétaire :


Emile Favre

Annexe : p.v. de la séance du 20 juin 2019



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 20 juin 2019 à 19h00

à la salle du Conseil de Féchy

Présidence : M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel.

Secrétaire : M. Emile Favre

Présences : Selon la liste des présences

M. Laurent Guignard, Président, ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation.

Il remercie la commune de Féchy pour la mise à disposition des locaux pour la tenue de cette assemblée et rappelle l'ordre du jour en proposant une modification, soit de supprimer le point 5 : Approbation du rapport de gestion et de l'intégrer au point 6 : Préavis N° 3/06.2019 : Comptes de l'exercice 2018 et approbation du rapport de gestion 2018. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. L'ordre du jour est ainsi modifié :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019, réseau AJEMA,
5. Préavis N° 3/06.2019 : Comptes de l'exercice 2018, Approbation du rapport de gestion 2018,
6. Elections statutaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs),
7. Nomination d'un(e) membre au CODIR en remplacement de Mme Carine Tinguely, démissionnaire,
8. Communication du Bureau,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

1. Liste des présences

Communes excusées : Apples, Bougy-Villars, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cossonay, Denens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Mont-la-Ville, Pampigny, Pompaples, Préverenges, Romanel-sur-Morges et Senarclens.

Sont également excusées : Mmes Nicole Baudet et Ruth Müller, membres du CODIR.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Guignard prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont : Mme Sylvie Berset, municipale à Yens et M. François Delay, syndic de Cottens.

M. Guignard demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour est accepté à la majorité des membres présents.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019, réseau AJEMA

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019 qui a été envoyé aux communes membres du réseau AJEMA avec la convocation à la séance de ce jour est accepté à la majorité des membres présents.

Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ces 2 procès-verbaux.

5. Préavis N° 3/06.2019 : comptes de l'exercice 2018 – Rapport de gestion 2018

M. Guignard passe la parole à M. Eric Rondot, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent l'approbation des comptes ainsi que du rapport de gestion 2018.

M. Guignard remercie M. Rondot et les membres de la Commission. Il ouvre la discussion.

M. Grégory Boullosa, municipal de Ferreyres, demande une explication sur le compte « autres frais de transports ». Il lui est répondu qu'il s'agit des frais de transports publics.

Mme Lara Dolce, municipale de Moiry fait remarquer une importante différence entre le budget et les comptes « prestations de service et achat de mobilier ». Mme Podio répond que cette différence se justifie par le déménagement des locaux, les transports et le remplacement du mobilier plus adapté aux conditions de travail du personnel. Elle précise que ce déménagement n'était pas prévu dans le budget et que du matériel a été racheté par le CSR. M. Robert Magnenat, municipal de Chavannes-le-Veyron, demande s'il existe une assurance pour les frais d'experts et juristes. Mme Podio répond par la négative. Les frais occasionnés sur ce poste concernent les congés, changements et déplacements des collaborateurs. Elle estime qu'il n'est pas nécessaire de souscrire à une assurance puisqu'il y aurait de toute manière lieu de payer la franchise.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote par chapitres.

A la majorité des membres, le Conseil décide :

1. D'approuver les comptes 2018 relatifs aux buts principaux, CSR-RI et AAS,
2. D'approuver les comptes 2018 relatifs au but optionnel, AJEMA et AFJ,

Avant de passer à l'approbation du rapport de gestion, M. Christian Walther, municipal de Chevilly, fait remarquer une erreur à la page 39 du rapport. Les totaux du bilan 2018 sont inégaux. De ce fait, le rapport ne peut être adopté.

Mme Podio constate qu'il y a effectivement une erreur. Elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour pour lui permettre de comprendre et justifier cette erreur avec la boursière.

Le Président et l'assemblée acceptent de poursuivre l'ordre du jour et de reprendre ce point plus tard.

6. Elections statutaires

Président du Conseil intercommunal :

M. Laurent Guignard, après 3 années de présidence, informe qu'il souhaite laisser sa place en raison de ses nombreuses occupations autant à la municipalité de Gimel qu'au niveau professionnel. Pour le remplacer, il propose la candidature de M. Andreas Sutter, Vice-Président, municipal de Tolochenaz.

Aucun autre candidat n'est proposé pour le poste, M. Sutter est élu tacitement Président du Conseil intercommunal par acclamation. Il remercie l'assemblée de leur confiance.

Vice-Président du Conseil intercommunal :

M. Guignard informe avoir contacté M. Marc Dubois, municipal d'Apples, excusé pour cette séance, pour lui proposer le poste. M. Dubois a accepté de se porter candidat.

Aucun autre candidat n'est proposé, M. Dubois est élu tacitement Vice-Président du Conseil intercommunal par acclamation.

Scrutateurs :

Mme Sandrine Verardo, municipale d'Allaman, accepte de poursuivre son mandat. Par contre, Mme Caroline Bersier, municipale démissionnaire de Bussy-Chardonney, doit être remplacée. La discussion ouverte, Mme Gabrielle Jan-Guignard, municipale de Montherod, propose sa candidature.

Aucun autre candidat n'est proposé, Mmes Verardo et Jan-Guignard sont élues tacitement scrutatrices par acclamation pour une année.

Scrutateurs-suppléants :

Seuls candidats à une réélection, MM. Claude Schaer, municipal de Mauraz et M. Alain Bonzon, municipal de Pomaples sont élus par acclamation scrutateurs suppléants pour une année.

7. Nomination d'un(e) membre au CODIR en remplacement de Mme Tinguely

M. Guignard lit une lettre de la commune de St-Prex informant la démission au sein de la municipalité de Mme Carine Tinguely avec effet au 30 juin 2019. Membre du Comité du CODIR, la Municipalité de St-Prex propose la candidature de M. Anthony Hennard, nouveau municipal élu pour le poste à repourvoir.

Aucun autre candidat n'est proposé, M. Hennard est élu tacitement membre du CODIR par acclamation. Il est de suite procéder à son assermentation.

M. Guignard passe la parole à Mme Podio pour les explications sur l'erreur constatée sur le rapport de gestion. Elle précise qu'il y a effectivement une fourberie dans ce document qui est difficile à justifier sur le moment. Etant donné que les comptes 2018, vérifiés par la fiduciaire, sont corrects, elle propose à l'assemblée d'accepter le rapport de gestion.

Mis au vote, le rapport de gestion 2018 est approuvé par la majorité des membres (4 refus et 1 abstention)

**Une version corrigée de la page 39 du rapport de gestion a été adressée par courriel aux communes lundi 24 juin.*

8. Communications du bureau

M. Guignard informe qu'il n'a pas de communication du bureau à proposer.

9. Communications du Comité de direction

Mme Podio, Présidente, donne des précisions sur les conventions entre la Direction des systèmes d'information DSI et la Direction générale de la cohésion sociale DGCS. Les régions d'action sociale ont formalisé les modalités de financement de l'informatique. Les principales améliorations sont la reconnaissance du besoin et le financement des prestations de fonctionnement en temps et en comptabilité. A cet effet, un organe de gouvernance a été créé et constitué comprenant notamment des représentants des différentes régions.

Concernant le plan de développement 2020-2015 du réseau AJEMA, Mme Podio informe que l'ARASMAC a sollicité un report de délai pour rendre un plan de développement permettant de disposer plus de temps pour mener une vaste étude impliquant les communes dont certaines font parties d'autres réseaux. La FAJE a refusé la demande de report. Dès lors, le CODIR a informé la FAJE qu'il envisage de présenter un plan de développement au Conseil intercommunal basé sur une évaluation des besoins, fondé tant en places à créer, de localisation, de périmètre du réseau que de gouvernance. A ce stade, la projection des besoins en places d'accueil de jour des enfants sur le périmètre AJEMA est estimé à 200 pour les 5 ans à venir.

10. Divers et désignation du lieu de la prochaine séance

M. Guignard informe que le lieu de la prochaine séance du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 sera communiqué ultérieurement.

**Cette séance aura lieu à Tolothenaz (réservation effectuée par M. Sutter, Président).*

La discussion ouverte, Mme Fabienne Favre, municipale d'Eclépens, demande à ce que Mme Podio s'exprime à haute voix afin que chacun comprenne ce qu'elle dit. Elle souhaite également que les comptes soient adressés de manière lisibles. Mme Podio lui répond qu'elle fait son maximum pour être comprise et entendue en espérant pouvoir disposer d'un micro lors des prochaines séances. En ce qui concerne la présentation des comptes, ce n'est pas la forme qui pose problème, mais la manière dont le greffe imprime les documents. Dorénavant, les documents seront transmis sous le bon format, ce qui devrait résoudre le problème.

M. Fernandez, syndic d'Etoy, souhaite que l'Association « Entrée de secours » soit reprise et soutenue par l'ARASMAC. Il lui est répondu que cette demande a déjà fait l'objet d'une discussion par le passé, sans succès. Mme Podio précise que pour donner suite à cette proposition, le CODIR déposerait un préavis si le Conseil intercommunal en faisait la demande sous forme d'un postulat ou d'une motion.

M. Boullosa, municipal de Ferreyres, demande des précisions sur l'avancement de la fusion entre les centres sociaux. Mme Podio lui répond que suite au changement de Cheffe du Département, le projet a pris du retard. La mise en place est prévue dans le courant du premier semestre 2020 en précisant que tout sera mis en œuvre pour maintenir un Centre social régional à Morges.

Avant de clore la séance, M. Guignard remercie l'assemblée de la confiance témoignée pour ses 3 ans de présidence et souhaite plein succès à son successeur M. Sutter. Il remercie également Mme Tinguely pour ses 3 années passées au CODIR.

Mme Podio adresse également de chaleureux remerciements à Mme Tinguely pour son engagement et ses compétences très appréciées du comité. Un bouquet de fleurs lui est remis sous les applaudissements de l'assemblée.

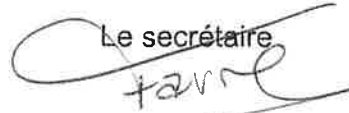
Mme Tinguely remercie le CODIR et l'assemblée de la confiance témoignée durant son mandat et dit tout le plaisir qu'elle a eu à collaborer au sein de l'association.

La parole n'étant plus demandée, M. Guignard remercie la Municipalité de Féchy pour la collation offerte à la fin de cette assemblée.

La séance est levée à 20h10.

Le président

L. Guignard

Le secrétaire

E. Favre

Morges, le 21 juin 2019